

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en cohérence avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour donner l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'embauche et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité finale des états financiers consolidés revient au conseil d'administration, secondé par le Comité de vérification et d'actuariat, composé de quatre membres ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité étudie les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que les mesures prises par la direction pour les mettre en application. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs internes et externes afin de décider de la portée et du moment de leurs vérifications respectives, d'étudier leurs constatations et de s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité revoit les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil d'administration.

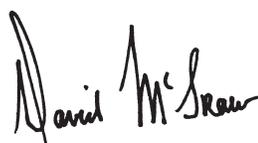
Les vérificateurs externes du régime, Deloitte & Touche s.r.l., relèvent directement du Comité de vérification et d'actuariat, auquel ils ont entièrement et librement accès pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne. Ils ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté des sondages et d'autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur.

*Le président et
chef de la direction,*



Claude Lamoureux
Le 8 février 2006

*Le vice-président et
directeur financier,*



David McGraw

Rapport des vérificateurs à l'administrateur

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2005 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à l'administrateur du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations constituées et du déficit du régime au 31 décembre 2005 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et du déficit pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche, s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada, le 8 février 2006

Opinion formulée par les actuaires

Le cabinet Mercer, Consultation en ressources humaines a été retenu par le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2005 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 décembre 2004 fournies par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations du Canada à long terme à la fin de 2005;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faite par le conseil;
- les renseignements recueillis auprès du ministère du Travail de l'Ontario et autres données publiées sur les règlements salariaux négociés pour les années scolaires 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

L'objectif des états financiers est de donner une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2005 en présumant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (c'est-à-dire, l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui établit un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2005 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus.



Lester J. Wong, FCIA



Malcolm P. Hamilton, FCIA

Le 8 février 2006

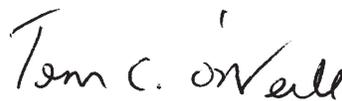
État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit

<i>au 31 décembre 2005 (M\$)</i>	2005	2004
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif		
Placements (note 2)	115 619 \$	103 394 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 3)	1 495	1 423
Somme à recevoir des courtiers	59	1 407
Encaisse	19	81
Immobilisations corporelles	9	8
	117 201	106 313
Passif		
Passif lié aux placements (note 2)	20 815	21 675
Somme à verser aux courtiers	16	106
Créditeurs et charges à payer	242	206
	21 073	21 987
Actif net disponible pour le service des prestations	96 128	84 326
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	(7 434)	(1 535)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	88 694 \$	82 791 \$
Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées (note 5)	110 530 \$	96 728 \$
Déficit	(21 836)	(13 937)
Prestations constituées et déficit	88 694 \$	82 791 \$

Au nom de l'administrateur du régime :



Président du conseil d'administration,



Membre du conseil

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (M\$)</i>	2005	2004
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	84 326 \$	75 677 \$
Placements		
Revenu de placement <i>(note 9)</i>	14 086	10 803
Frais de placement <i>(note 14a)</i>	(205)	(187)
Opérations de placement, montant net	13 881	10 616
Services aux participants		
Cotisations <i>(note 12)</i>	1 575	1 495
Prestations versées <i>(note 13)</i>	(3 620)	(3 428)
Frais liés aux services aux participants <i>(note 14b)</i>	(34)	(34)
Services aux participants, montant net	(2 079)	(1 967)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	11 802	8 649
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	96 128 \$	84 326 \$

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (M\$)</i>	2005	2004
Prestations constituées au début de l'exercice	96 728 \$	83 123 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	5 153	4 706
Prestations constituées	2 820	2 299
Modification des hypothèses actuarielles (note 5a)	9 509	10 132
Gains actuariels (note 5c)	(60)	(104)
	17 422	17 033
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées (note 13)	3 620	3 428
Augmentation nette des prestations constituées	13 802	13 605
Prestations constituées à la fin de l'exercice	110 530 \$	96 728 \$

État consolidé de l'évolution du déficit

<i>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 (M\$)</i>	2005	2004
Déficit au début de l'exercice	(13 937) \$	(3 966) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	11 802	8 649
Variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	(5 899)	(5 015)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	5 903	3 634
Augmentation nette des prestations constituées	(13 802)	(13 605)
Déficit à la fin de l'exercice	(21 836) \$	(13 937) \$

Notes complémentaires

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

Description du régime

La description suivante du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'Entente des partenaires.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt sous le numéro 0345785.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil d'administration du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les corporations* (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placements. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province, ainsi que par des écoles privées et organismes désignés. La valeur des prestations et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de l'âge de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées annuellement en fonction de l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

g) Convention de retraite

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements sur le versement de certaines prestations découlant d'un régime de retraite agréé à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants au régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations, dont voici des exemples : 1) participants dont le salaire moyen au départ à la retraite est supérieur à 108 950 \$ (avec exemption du RPC : 100 000 \$) en 2005 et à 100 460 \$ (avec exemption du RPC : 91 667 \$) en 2004; 2) en cas de retraite anticipée, participants dont la réduction de la rente serait supérieure à celle prévue par le régime en raison des restrictions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations, de même que les prestations constituées et le déficit au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

Note 1.**Sommaire des principales conventions comptables****a) Mode de présentation**

Les présents états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La juste valeur de l'actif et du passif ainsi que les résultats des opérations des filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont le régime est le principal bénéficiaire (voir la note 7) sont consolidés dans les états financiers du régime. Ces derniers comprennent également la quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif, du passif et des placements dans les coentreprises importantes.

Les opérations et soldes intersociétés sont éliminés dans la préparation des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres corépondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

b) Placements*Évaluation des placements*

Les placements et le passif lié aux placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

- a. Les titres du marché monétaire à court terme sont évalués au moyen des cours du marché ou des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, lorsque des valeurs de marché ne sont pas disponibles.
- b. Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché. Leur valeur estimative est calculée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles.
- c. Les titres cotés en bourse sont évalués selon les cours du marché. En cas de suspension de la cotation d'un titre pour une durée indéterminée, la direction estime la juste valeur de ce titre en fonction de discussions avec des tiers et de recherches indépendantes.
- d. Les biens immobiliers, les titres de sociétés fermées, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables sont évalués d'après la juste valeur estimative établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations de la direction ou de l'évaluateur.
- e. Les instruments financiers dérivés sont tous comptabilisés à leur juste valeur d'après les cours du marché. Des techniques d'évaluation appropriées servent à en établir la juste valeur lorsque les valeurs de marché ne sont pas disponibles.

Comptabilisation à la date d'opération

Les achats et les ventes de placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Étant donné que les produits tirés des biens immobiliers sont déterminés en fonction de la juste valeur, la dotation à l'amortissement est exclue de la détermination de ces produits.

c) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

d) Prestations constituées

La valeur des prestations constituées et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

e) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province, des écoles privées désignées et des organismes désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les sommes reçues des participants pour des services validés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

f) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat, de remboursement à d'anciens participants ou les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations constituées englobent les prestations encore à payer.

g) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs et sur les produits et les charges. Les estimations importantes servent surtout à établir la valeur des prestations constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements. La note 5 explique comment les estimations servent à établir la valeur des prestations constituées et la note 1b, le calcul de la juste valeur des placements ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements.

Note 2. Placements

Le régime investit directement ou par l'entremise de produits dérivés dans des placements à revenu fixe, des actions et des placements sensibles à l'inflation, conformément à sa politique de diversification de l'actif.

a) Placements¹ avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que du passif lié aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 395 M\$ (379 M\$ en 2004), avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés, au 31 décembre.

(M\$)	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Déventures	9 581 \$	8 065 \$	11 361 \$	9 178 \$
Obligations	17 563	17 067	16 555	16 500
Titres du marché monétaire	5 433	5 419	6 240	6 231
Placements non traditionnels ²	6 741	6 222	4 768	4 340
	39 318	36 773	38 924	36 249
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	14 653	8 706	12 788	8 101
Non canadiennes	14 710	13 628	9 808	9 001
Hors bourse				
Canadiennes	3 640	3 359	2 395	2 398
Non canadiennes	5 236	5 366	2 118	2 594
	38 239	31 059	27 109	22 094
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers (note 8)	12 966	10 080	11 362	9 922
Titres à taux réel				
Canadiens	8 657	5 824	8 515	6 178
Non canadiens	1 781	1 688	2 752	2 600
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	7 742	7 672	3 277	2 953
	31 146	25 264	25 906	21 653
	108 703	93 096	91 939	79 996
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	4 286	4 280	8 594	8 601
Garantie en espèces déposée en vertu de conventions d'emprunt de titres	756	770	13	13
Contrats sur produits dérivés, montant net	1 874	433	2 848	960
	6 916	5 483	11 455	9 574
Placements	115 619	98 579	103 394	89 570

¹ Pour obtenir plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 50 M\$ présenté à la page 87.

² Constitués de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme standardisés gérés.

(M\$)	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passif lié aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(5 238) \$	(5 231) \$	(10 439) \$	(10 449) \$
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(3 647)	(3 644)	(4 567)	(4 550)
Actions	(750)	(747)	(13)	(13)
Coentreprises (note 6)	(3 499)	(3 499)	(772)	(798)
Filiales et EDDV (note 7)	(2 517)	(2 525)	–	–
Biens immobiliers (note 8)	(4 215)	(3 941)	(4 165)	(3 852)
Contrats sur produits dérivés, montant net	(949)	(851)	(1 719)	(740)
	(20 815)	(20 438)	(21 675)	(20 402)
Placements, montant net (note 2c)	94 804 \$	78 141 \$	81 719 \$	69 168 \$

b) **Contrats sur produits dérivés**

Les contrats sur produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt et des taux monétaires sous-jacents. Les contrats sur produits dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats sur produits dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus par le régime au 31 décembre.

(M\$)	2005		2004	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	18 347 \$	775 \$	20 746 \$	633 \$
Contrats à terme standardisés	3 299	13	3 894	1
Options :				
Cotées en bourse – achetées	61	–	63	1
– vendues	106	(1)	59	–
Hors bourse – achetées	664	43	594	4
– vendues	422	(10)	846	(14)
	22 899	820	26 202	625
Produits dérivés sur taux d'intérêt				
Swaps	43 430	126	35 131	(332)
Contrats à terme standardisés	23 050	(1)	58 583	(10)
Options :				
Cotées en bourse – achetées	3 158	1	3 637	2
– vendues	2 346	(1)	1 802	(3)
Hors bourse – achetées	13 673	126	13 920	133
– vendues	12 347	(92)	13 627	(122)
	98 004	159	126 700	(332)
Produits dérivés sur devises				
Swaps	1 037	86	666	102
Contrats à terme de gré à gré ³	68 224	174	52 913	417
Contrats à terme standardisés	4	–	62	–
Options :				
Hors bourse – achetées	3 957	33	14 478	187
– vendues	2 344	(35)	2 096	(24)
	75 566	258	70 215	682
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur				
défaillance – achetés	1 323	69	494	145
– vendus	803	(10)	306	(1)
Swaps sur rendement total	464	2	564	(2)
	2 590	61	1 364	142
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	6 465	27	3 690	13
Swaps sur dividendes	115	37	124	37
	6 580	64	3 814	50
	205 639	1 362	228 295	1 167
Moins : garantie nette en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés	–	(437)	–	(38)
Montant nominal et juste valeur nette des contrats sur produits dérivés	205 639 \$	925 \$	228 295 \$	1 129 \$

³ À l'exception des contrats de change à terme de gré à gré liés à l'actif des biens immobiliers comme l'indique la note 8.

La juste valeur nette des contrats sur produits dérivés au 31 décembre présentée à la page précédente se compose comme suit :

(M\$)	2005	2004
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 326 \$	2 988 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats sur produits dérivés	116	302
Passif lié aux produits dérivés	(964)	(1 821)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés	(553)	(340)
	925 \$	1 129 \$

Les contrats sur produits dérivés présentés à la page précédente viennent à échéance au cours de la prochaine année, sauf les contrats suivants dont l'échéance moyenne pondérée s'établit comme suit :

	2005		2004	
	Montant nominal (M\$)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant nominal (M\$)	Échéance moyenne pondérée (années)
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	1 387 \$	2,9	1 878 \$	2,6
Options négociées hors bourse	3	1,1	–	–
Produits dérivés sur taux d'intérêt				
Swaps	34 673	4,7	33 056	5,0
Options négociées hors bourse	9 913	5,3	10 478	3,6
Produits dérivés sur devises				
Swaps	987	6,8	569	4,0
Contrats à terme de gré à gré	595	1,2	541	1,0
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance	2 072	6,4	693	4,2
Swaps sur rendement total	440	5,0	549	5,2
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	4 287	2,4	54	2,5
Swaps sur dividendes	76	4,4	1	2,8

c) **Composition de l'actif des placements**

Le régime applique une politique en vertu de laquelle l'actif doit être composé d'environ 45 % d'actions, 22 % de titres à revenu fixe et 33 % de placements sensibles à l'inflation au 31 décembre 2005. Au 31 décembre 2004, la politique prévoyait que l'actif devait être composé d'environ 45 % d'actions, 23 % de titres à revenu fixe et 32 % de placements sensibles à l'inflation.

Les titres de sociétés fermées, les contrats sur produits dérivés ainsi que les sommes à recevoir et le passif liés aux placements sont classés par catégorie de composition de l'actif selon l'intention de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime. Le montant net du total des placements du régime au 31 décembre se résume comme suit :

	2005		2004	
	<i>Placements nets réels à la juste valeur (M\$)</i>	<i>Composition de l'actif %</i>	<i>Placements nets réels à la juste valeur (M\$)</i>	<i>Composition de l'actif %</i>
Actions				
Canadiennes	20 205 \$	22 %	16 797 \$	21 %
Non canadiennes	25 782	27	23 087	28
	45 987	49	39 884	49
Titres à revenu fixe				
Obligations	4 334	5	8 956	11
Placements non traditionnels	6 199	6	4 481	5
Stratégies de rendement absolu	3 291	3	6 705	8
Titres du marché monétaire	8 264	9	(2 530)	(3)
Dette grevant les biens immobiliers (note 8)	(3 705)	(4)	(3 706)	(4)
	18 383	19	13 906	17
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers, montant net (note 8)	12 456	13	10 903	13
Titres à taux réel	10 559	11	11 902	14
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	4 769	5	2 994	4
Marchandises	2 650	3	2 130	3
	30 434	32	27 929	34
Total des placements, montant net	94 804 \$	100 %	81 719 \$	100 %

d) **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Les obligations au titre du régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2005, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 17 % des obligations au titre du régime (16 % en 2004).

En tenant compte des contrats sur produits dérivés ainsi que des sommes à recevoir et du passif liés aux placements dont fait état la note 2b, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 7 % de la valeur des titres à revenu fixe (6,5 % en 2004). De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 17 % de la valeur des titres à taux réel (17 % en 2004).

e) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable (risque de crédit).

Au 31 décembre 2005, la plus importante concentration du risque de crédit du régime est auprès du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario. Cette concentration découle principalement du fait que le régime détient 14,8 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada, 9,6 G\$ de débetures non négociables émises par la province de l'Ontario et 0,2 G\$ d'obligations de la province de l'Ontario, de même qu'une somme à recevoir de 1,5 G\$ de la province de l'Ontario (voir la note 3) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

Le régime limite le risque de crédit relatif aux contrats sur produits dérivés en traitant avec des parties dont la cote de crédit est d'au moins A, en observant un processus de contrôle interne des limites de crédit, en adoptant des techniques de réduction du risque de crédit, comme des accords généraux de compensation (prévoyant certains droits de compensation) et, le cas échéant, en obtenant des garanties.

f) Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats sur produits dérivés connexes. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir une incidence favorable ou défavorable sur la juste valeur des placements.

Au 31 décembre, le régime avait des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$)	2005	2004
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	6 627 \$	2 574 \$
Euro	4 399	3 176
Livre sterling	3 022	1 999
Yen japonais	2 824	3 938
Won coréen	538	634
Franc suisse	487	450
Real brésilien	351	285
Dollar australien	333	724
Dollar de Hong Kong	297	421
Autre	1 175	2 413
	20 053 \$	16 614 \$

g) Prêts de titres

Le régime prête des titres afin de générer des produits supplémentaires ou pour appuyer d'autres stratégies de placement. Au 31 décembre 2005, les placements du régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 1 438 M\$ (4 809 M\$ en 2004). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 1 511 M\$ (4 677 M\$ en 2004).

h) Titres donnés en garantie

Des titres ayant une juste valeur de 1 227 M\$ (544 M\$ en 2004) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge. Des titres ayant une juste valeur de 53 M\$ (12 M\$ en 2004) ont été reçus de diverses institutions financières à titre de garantie.

Note 3.**Somme à recevoir de la province de l'Ontario**

La somme à recevoir de la province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

(M\$)	2005	2004
Cotisations à recevoir	1 448 \$	1 370 \$
Intérêts courus à recevoir	47	53
	1 495 \$	1 423 \$

La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2005 comprend une somme de 740 M\$ reçue en janvier 2006 et un montant estimatif de 755 M\$ avec les intérêts à recevoir en 2007. La somme à recevoir de la province au 31 décembre 2004 comprend une somme de 708 M\$ reçue en janvier 2005 et un montant estimatif initial de 715 M\$ à recevoir en janvier 2006.

Note 4.**Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est établie en tenant compte des cours du marché conformément aux hypothèses servant de base à l'évaluation des prestations constituées. L'ajustement représente un gain net accumulé reporté, soit la différence non amortie entre le rendement réel des placements en actions du régime (y compris les biens immobiliers, les marchandises, les placements non traditionnels, les infrastructures et les terrains forestiers exploitables) et le rendement établi selon les meilleures estimations de la direction. Les rendements annuels supérieurs (gains) ou inférieurs (pertes) aux rendements établis selon les meilleures estimations de la direction sont amortis sur cinq ans. La variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour l'exercice s'est établie à (5 899) M\$ comparativement à (5 015) M\$ en 2004.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur conformément au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les prestations constituées du régime et, par conséquent, ils ne justifient pas un ajustement de l'actif net.

Le tableau suivant présente un résumé de la composition de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre :

(M\$)	(Gains) pertes non amortis	(Gains) pertes non amortis devant être comptabilisés en				(Gains) pertes non amortis
	2005	2006	2007	2008	2009	2004
2001	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 311 \$
2002	1 651	1 651	–	–	–	3 303
2003	(2 160)	(1 080)	(1 080)	–	–	(3 240)
2004	(2 182)	(728)	(727)	(727)	–	(2 909)
2005	(4 743)	(1 185)	(1 186)	(1 186)	(1 186)	–
	(7 434) \$	(1 342) \$	(2 993) \$	(1 913) \$	(1 186) \$	(1 535) \$

Note 5.

Prestations constituées

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 110 530 M\$ (96 728 M\$ en 2004), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2005	2004
Taux d'actualisation	4,60 %	5,35 %
Taux d'augmentation des salaires	3,60 %	3,75 %
Taux d'inflation	2,60 %	2,75 %
Taux réel	2,00 %	2,60 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2005. Ces modifications ont entraîné une augmentation nette de 10 141 M\$ (9 952 M\$ en 2004) de la valeur des prestations constituées. De plus, les modifications apportées aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une réduction de 632 M\$ (180 M\$ en 2004) de la valeur des prestations constituées, d'où une augmentation nette de 9 509 M\$ (10 132 M\$ en 2004) de la valeur des prestations constituées.

b) Dispositions du régime

Aucune modification importante n'a été apportée au régime en 2005 et en 2004.

c) Gains et pertes actuariels

Les gains actuariels de 60 M\$ (gains de 104 M\$ en 2004) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

Note 6.**Placements dans les coentreprises**

La quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif et du passif des coentreprises au 31 décembre 2005 s'établissait à 5 446 M\$ (1 520 M\$ en 2004) et à 3 499 M\$ (772 M\$ en 2004), respectivement.

Note 7.**Consolidation des filiales et des entités à détenteurs de droits variables***Filiales*

Outre la filiale de gestion des biens immobiliers dont fait état la note 8, le régime a en 2005 acquis une participation financière conférant le contrôle dans les entreprises suivantes en contrepartie de 926 M\$ principalement versés en espèces.

- Participation de 99 % dans CFM Corporation, fabricant de produits et accessoires domestiques en Amérique du Nord et au Royaume-Uni;
- Participation de 98 % dans GCAN Compagnie d'Assurances, spécialisée dans les produits d'assurances commerciales multirisques;
- Participation de 92 % dans Alliance Laundry Systems LLC, fabricant nord-américain d'équipement de blanchisserie commercial et fournisseur de services aux lavoirs;
- Participation de 99 % dans Doane Pet Care Company, fabricant d'aliments pour animaux domestiques de marque privée aux États-Unis et en Europe.

À la date de l'acquisition, le montant payé représentait la juste valeur cumulative de l'actif net.

Entités à détenteurs de droits variables (EDDV)

Le 1^{er} janvier 2005, le régime a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 de l'ICCA, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15). Selon cette note d'orientation, une EDDV est une entité dont le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel ou une entité pour laquelle le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne permet pas à ses détenteurs de réunir les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire, soit l'entité qui assume la plus grande part des pertes prévues (selon la définition de la NOC-15) ou reçoit la plus grande part des rendements résiduels prévus (selon la définition de la NOC-15), est tenu de consolider l'EDDV dans ses états financiers.

Le régime est le principal bénéficiaire de certaines EDDV, qui sont consolidées dans les présents états financiers.

La juste valeur de l'actif et du passif des filiales (à l'exclusion de la filiale de gestion des biens immobiliers dont fait état la note 8) et des EDDV du régime, au 31 décembre 2005, était de 3 456 M\$ et de 2 517 M\$, respectivement.

Note 8.**Placements immobiliers****a) Placements immobiliers**

Les placements immobiliers du régime, lesquels sont composés de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une filiale en propriété exclusive, s'établissent comme suit au 31 décembre :

(M\$)	2005		2004	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actif¹				
Biens immobiliers	12 378 \$	9 544 \$	10 695 \$	9 223 \$
Placements	475	423	553	585
Autres actifs	113	113	114	114
Total de l'actif	12 966	10 080	11 362	9 922
Passif²				
Dette grevant les biens immobiliers	3 705	3 576	3 706	3 512
Autres passifs	510	365	459	340
Total du passif	4 215	3 941	4 165	3 852
Placements immobiliers, montant net	8 751 \$	6 139 \$	7 197 \$	6 070 \$

¹ Au 31 décembre 2005, les actifs en dollars américains et en livres sterling étaient couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 1 584 M\$ (1 556 M\$ en 2004) dont la juste valeur combinée était de 23 M\$ (16 M\$ en 2004).

² Au 31 décembre 2005, les passifs éventuels liés aux obligations de certains copropriétaires totalisaient 19,3 M\$ (66,1 M\$ en 2004). Toutefois, la quote-part des actifs revenant à chaque copropriétaire était disponible pour honorer ces obligations.

b) Bénéfice tiré des biens immobiliers

Le bénéfice tiré des biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M\$)	2005	2004
Produits		
Location	1 504 \$	1 456 \$
Placements	–	(5)
	1 504	1 451
Charges³		
Exploitation des biens immobiliers	698	675
Frais généraux et administratifs	39	55
Autres	12	11
	749	741
Bénéfice d'exploitation (note 9)	755	710
Intérêts débiteurs (note 9)	(230)	(237)
	525	473
Gain net sur placements lié à l'actif des biens immobiliers ^{4,6}	1 459	926
Gain net (perte nette) sur placements lié(e) à la dette grevant les biens immobiliers ^{5,6}	63	(26)
Bénéfice net tiré des biens immobiliers	2 047 \$	1 373 \$

³ Les honoraires de vérification de 1,2 M\$ (1,1 M\$ en 2004) engagés pour la vérification du portefeuille immobilier sont inclus dans les charges.

⁴ Comprend un gain net non réalisé lié à l'actif des biens immobiliers, après tout passif, de 1 420 M\$ (767 M\$ en 2004).

⁵ Comprend un gain net non réalisé lié à la dette grevant les biens immobiliers de 65 M\$ (perte de 27 M\$ en 2004).

⁶ Ce montant est inclus dans le gain net sur placements réalisé et non réalisé indiqué dans la note 9.

Note 9.**Revenu de placement****a) Revenu de placement avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés aux catégories d'actifs**

Le revenu de placement, avant l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés aux catégories d'actifs, pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M\$)	2005	2004
Intérêts sur titres à revenu fixe		
Déventures	978 \$	1 072 \$
Titres du marché monétaire	126	130
Obligations	884	756
Intérêts débiteurs sur convention de rachat, montant net	(108)	(10)
Intérêts débiteurs sur swaps, montant net	(555)	(532)
Intérêts débiteurs sur biens immobiliers (note 8b)	(230)	(237)
	1 095	1 179
Dividendes		
Actions canadiennes	567	379
Actions non canadiennes	818	630
	1 385	1 009
Revenu de placements sensibles à l'inflation		
Bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (note 8b)	755	710
Titres à taux réels		
Canadiens	227	215
Non canadiens	43	26
Infrastructures et terrains forestiers exploitables	403	142
	1 428	1 093
	3 908	3 281
Gain réalisé et non réalisé sur placements, montant net^{1,2}	10 178	7 522
Revenu de placement	14 086 \$	10 803 \$

¹ Comprend des gains nets non réalisés de 4 112 M\$ (2 186 M\$ en 2004).

² Comprend des gains de change de 761 M\$ (1 156 M\$ en 2004).

b) Revenu de placement

Le revenu de placement par catégorie d'actifs, après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés aux catégories d'actifs, pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

(M\$)	2005	2004
Titres à revenu fixe	1 022 \$	931 \$
Actions canadiennes	4 044	2 474
Actions non canadiennes	4 066	3 756
Placements sensibles à l'inflation	4 954	3 642
	14 086 \$	10 803 \$

Note 10.**Rendements des placements et indices de référence connexes**

Les rendements des placements et les indices de référence connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	2005		2004	
	Rendements des placements	Indices de référence	Rendements des placements	Indices de référence
Titres à revenu fixe ¹	15,3 %	11,8 %	13,3 %	8,6 %
Actions canadiennes	31,7	24,1	21,1	14,5
Actions non canadiennes	8,3	8,0	9,4	8,4
Placements sensibles à l'inflation	17,5	10,0	15,9	10,2
Rendement global du régime	17,2 %	12,7 %	14,7 %	10,6 %

¹ Comprend les opérations de couverture en vertu de la politique de change, les placements découlant de stratégies de rendement absolu et les placements non traditionnels.

Les rendements des placements ont été calculés conformément aux méthodes reconnues par le CFA Institute et par l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le régime sélectionne des indices de référence qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un indice de référence qui reflète les résultats des stratégies de placement adoptées par les gestionnaires.

Le rendement global du régime est comparé avec un indice de référence composé exprimé en dollars canadiens obtenu en regroupant les rendements de référence de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime.

Les indices de référence ont été modifiés le 1^{er} janvier 2006 pour refléter les changements apportés aux objectifs et à la stratégie de placement.

Note 11.**Évaluations actuarielles réglementaires**

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin de déterminer les modalités de capitalisation du régime. Les participants actifs sont actuellement tenus de contribuer à raison de 7,3 % de la tranche de leur salaire couverte par le Régime de pensions du Canada, et de 8,9 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les autres employeurs versent des cotisations d'équivalence. De plus, la Politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant de définir les cotisations et les prestations.

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants présentés dans les présents états financiers consolidés. Les évaluations réglementaires utilisent la méthode d'évaluation actuarielle qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser à la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, au 1^{er} janvier 2003, préparée par Mercer, Consultation en ressources humaines, l'excédent de capitalisation s'élevait à 1 540 M\$.

En vertu du projet de loi, les corépondants peuvent déposer une évaluation actuarielle réglementaire fondée sur l'évaluation du 1^{er} janvier 2005. S'ils choisissent de ne pas le faire, ils sont tenus de déposer une évaluation actuarielle réglementaire fondée sur l'évaluation du 1^{er} janvier 2006 d'ici le 30 septembre 2006.

Selon les hypothèses préliminaires, le régime accuse un déficit de capitalisation estimatif de 31 947 M\$ au 1^{er} janvier 2006 et de 19 356 M\$ au 1^{er} janvier 2005.

Note 12.
Cotisations

(M\$)	2005	2004
Participants		
Services courants	751 \$	702 \$
Rachat de services	20	23
	771	725
Province de l'Ontario		
Services courants	734	689
Intérêts	35	38
Rachat de services	12	19
	781	746
Autres employeurs	13	12
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	10	12
	23	24
	1 575 \$	1 495 \$

Note 13.
Prestations versées

(M\$)	2005	2004
Rentes de retraite	3 356 \$	3 187 \$
Prestations de décès	190	168
Rentes d'invalidité	33	33
Transferts de la valeur de rachat	23	24
Remboursements	13	10
Transferts à d'autres régimes	5	6
	3 620 \$	3 428 \$

Note 14.**Frais d'administration****a) Frais de placement**

(M\$)	2005	2004
Salaires, incitatifs et charges sociales	117,6 \$	105,2 \$
Frais de gestion externes des placements	36,9	43,0
Services professionnels et de consultation ¹	18,4	11,4
Locaux et matériel	9,5	7,2
Frais de garde	9,1	7,7
Services d'information	6,8	7,1
Communications et déplacements	5,4	4,1
Honoraires de vérification réglementaire	0,8	0,7
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,3	0,3
Autres	0,8	0,4
	205,6 \$	187,1 \$

¹ Les services professionnels et de consultation comprennent notamment les autres honoraires pour services liés à la vérification de néant (0,1 M\$ en 2004) et les honoraires pour services non liés à la vérification de 0,3 M\$ (néant en 2004) qui ont été versés aux vérificateurs du régime.

b) Frais liés aux services aux participants

(M\$)	2005	2004
Salaires, incitatifs et charges sociales	21,8 \$	21,9 \$
Locaux et matériel	7,5	7,1
Services professionnels et de consultation	2,1	2,0
Communications et déplacements	1,3	1,5
Honoraires de vérification réglementaire	0,2	0,2
Rémunération des membres du conseil et des comités	0,1	0,1
Autres	0,7	0,9
	33,7 \$	33,7 \$

c) Rémunération des membres du conseil et des comités

Chacun des membres du conseil d'administration reçoit des honoraires annuels de 10 000 \$, en plus d'un montant de 10 000 \$ à titre de membre du Comité des placements. Le président du conseil reçoit des honoraires additionnels de 50 000 \$ et les présidents du Comité des placements, du Comité de gouvernance, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité de vérification et d'actuariat reçoivent chacun des honoraires additionnels de 4 000 \$.

Les honoraires versés pour chaque présence aux réunions des comités et aux autres réunions admissibles sont de 1 000 \$. Les honoraires pour les réunions du conseil d'administration sont généralement combinés à ceux du Comité des placements et s'établissent à 1 250 \$ par jour. Le président du Comité d'appel reçoit des honoraires additionnels de 625 \$ pour chacune des réunions et des audiences de ce comité auxquelles il assiste, jusqu'à concurrence de six par année.

Les membres du conseil d'administration ne reçoivent pas d'avantages supplémentaires autres que le remboursement des dépenses habituelles pour les déplacements, les repas et l'hébergement, au besoin.

d) Rémunération des cadres

Ce tableau présente des renseignements complets sur le salaire de base, la prime annuelle, les incitatifs à long terme et toute autre rémunération gagnés en 2005, en 2004 et en 2003 par le chef de la direction, le directeur financier et les trois autres cadres supérieurs ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales. Towers Perrin agit à titre de conseiller aux fins de la rémunération auprès du conseil d'administration.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Prime annuelle ¹	Incitatifs à long terme ²	Autre rémunération	Rémunération totale ⁷
Claude Lamoureux Président et chef de la direction	2005	459 262	618 700	4 451 900	10 372 ³	5 540 234
	2004	446 673	585 300	3 500 400	15 572 ⁴	4 547 945
	2003	434 169	590 100	1 028 600	10 446 ³	2 063 315
David McGraw Vice-président et directeur financier	2005	227 192	105 500	–	382 ⁵	333 074
	2004	51 923	30 000	–	95	82 018 ⁶
Bob Bertram Vice-président directeur, Placements	2005	365 346	697 200	4 059 900	15 708 ⁴	5 138 154
	2004	351 796	650 600	2 715 200	8 612 ³	3 726 208
	2003	338 246	648 300	703 700	15 221 ⁴	1 705 467
Neil Petroff Vice-président principal, Répartition stratégique de l'actif et Placements non traditionnels	2005	241 169	476 300	2 464 100	405 ⁵	3 181 974
	2004	234 181	472 400	1 768 900	407	2 475 888
	2003	227 038	457 400	467 400	442	1 152 280
Brian Gibson Vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes	2005	239 769	483 200	2 308 700	403 ⁵	3 032 072
	2004	232 781	462 700 ⁷	1 624 100	405	2 319 986
	2003	225 615	454 600	397 000	440	1 077 655

¹ Les primes annuelles destinées aux gestionnaires de placements sont fondées sur une combinaison du rendement global du régime, du rendement des catégories d'actifs et du rendement individuel. Le rendement des placements est mesuré selon la plus-value réalisée, exprimée en dollars, par rapport aux indices de référence existants. Le rendement réel par rapport à celui des indices de référence est calculé sur quatre périodes annuelles. Il est possible d'obtenir des primes annuelles correspondant à zéro à cinq fois le niveau ciblé pour le poste occupé selon le rendement obtenu sur la période de quatre ans. Les primes annuelles destinées aux autres cadres sont fondées sur l'atteinte des objectifs annuels de l'organisation et des divisions.

² Le régime des incitatifs à long terme prévoit des octrois initiaux en espèces aux participants fondés sur un pourcentage du salaire de base annuel au début de la période de rendement, plus une prime annuelle à compter de l'année précédant la période de rendement. La valeur des octrois initiaux augmente selon le taux de rendement absolu du régime et un multiplicateur de rendement, qui est fondé sur la plus-value totale réalisée, exprimée en dollars, des catégories d'actifs et du régime par rapport aux indices de référence retenus. En ce qui a trait à la période de rendement 2001–2004, le multiplicateur maximum du rendement du régime et des catégories d'actifs combinés est passé de 5 à 10.

À la suite d'un examen d'autres régimes effectué en 2003, les octrois initiaux en vertu du régime des incitatifs à long terme ont été réduits, dans une proportion allant de 25 % à 33 %, pour la période de rendement 2004–2007.

³ Assurance vie collective temporaire et allocation pour voiture.

⁴ Comprend l'assurance vie collective temporaire, une allocation pour voiture plus un versement au titre des congés annuels accumulés.

⁵ Assurance vie collective temporaire.

⁶ Entrée en fonction au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario : le 4 octobre 2004.

⁷ Prime annuelle 2004 redressée.

e) Rentes de retraite

Les cadres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Ces régimes combinés fournissent des rentes de retraite indexées équivalent à 2 % du salaire de base annuel moyen du cadre pour les cinq meilleures années, et ce, pour chaque année de service, moins une formule d'intégration du Régime de pensions du Canada. Les prestations prévues par ces régimes combinés sont plafonnées par le salaire de base retenu pour la cotisation de retraite maximale en vertu des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En 2005, les cadres gagnant un salaire annuel supérieur à 173 210 \$ participaient également à un régime de retraite complémentaire (RRC) non enregistré et non capitalisé. Ce régime assure des prestations de retraite non indexées équivalent à 2 % du salaire annuel moyen du cadre pour les trois meilleures années, et ce, pour chaque année de service, moins la rente de retraite annuelle initiale à laquelle le cadre a droit en vertu du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires combinés.

Pour les cadres occupant un poste de vice-président directeur ou un poste supérieur, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, augmentant à raison de 20 % par année jusqu'à concurrence de 100 %.

Pour les cadres occupant un poste de vice-président principal et ayant atteint l'âge de 55 ans, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, augmentant à raison de 10 % par année jusqu'à concurrence de 50 %.

En 2005, le passif total du RRC a augmenté d'un montant net de 2,3 M\$ (1,5 M\$ en 2004), ce qui donne un passif total accumulé de 9,4 M\$ (7,1 M\$ en 2004) au 31 décembre 2005.

Le tableau ci-dessous présente la valeur actualisée estimée de la rente totale provenant de tous les régimes susmentionnés (RRF, Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et RRC) et les prestations annuelles estimées du chef de la direction, du directeur financier et des trois cadres ayant la rémunération la plus élevée, à l'exception de ceux des filiales, lorsqu'ils atteindront 65 ans.

Nom et poste principal	Variation de la valeur actualisée – 2005	Valeur actualisée de la rente totale	Rente annuelle estimée à 65 ans	Années de service accumulées à 65 ans
Claude Lamoureux Président et chef de la direction	800 100	4 437 400	352 800	17
David McGraw Vice-président et directeur financier	77 700 ¹	77 700	116 700	17
Bob Bertram Vice-président directeur, Placements	850 300	3 765 700	365 300	19
Neil Petroff Vice-président principal, Répartition stratégique de l'actif et Placements non traditionnels	322 900	1 197 400	415 500	32
Brian Gibson Vice-président principal, Actions de sociétés ouvertes	261 400	978 900	273 700	25

¹ Compte tenu de la variation de la valeur de la rente de retraite du 4 octobre 2004 au 31 décembre 2005.

Les valeurs indiquées sont des estimations fondées sur des hypothèses et représentent des droits qui peuvent varier au fil des ans.

Note 15.**Convention de retraite**

Les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sur le versement de prestations découlant d'un régime enregistré à l'égard des périodes de service postérieures à 1991 peuvent toucher certains participants à ce régime. C'est pourquoi la convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à leur verser ces prestations.

La CR est administrée dans le cadre d'une fiducie distincte de l'actif du régime. Les corépondants ont choisi le conseil d'administration comme fiduciaire de la CR.

Comme la CR constitue une fiducie distincte et que le régime ne détient pas de droit variable dans la CR, l'actif net disponible pour le service des prestations ainsi que la valeur des prestations constituées et du déficit, présentés ci-dessous, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers consolidés du régime.

La CR est financée selon la méthode de comptabilisation au décaissement, par répartition d'une partie des cotisations que les enseignants, la province, les écoles privées désignées et les organismes désignés versent au conseil d'administration. Cette partie est calculée selon un pourcentage que l'actuaire indépendant du régime fixe périodiquement de manière à couvrir les prestations à verser pendant les 12 prochains mois. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif net disponible pour le service des prestations continuera d'être sensiblement inférieur aux prestations constituées.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des 12 prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront suspendues temporairement, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Voici le sommaire des états financiers de la CR, au 31 décembre :

(k\$)	2005	2004
État de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et du déficit		
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif	10 442 \$	9 005 \$
Passif	(856)	(1 077)
	9 586 \$	7 928 \$
Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées	167 649 \$	188 569 \$
Déficit	(158 063)	(180 641)
	9 586 \$	7 928 \$
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations	4 246 \$	4 802 \$
Revenu de placement	65	33
	4 311	4 835
Prestations versées	2 575	2 056
Charges	78	74
	2 653	2 130
Augmentation de l'actif net	1 658 \$	2 705 \$

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées sont conformes à celles utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation supposé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute modification des hypothèses relatives au salaire influera fortement sur le passif lié aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude compte tenu de la variation du nombre des futurs participants ainsi que des modifications des règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes.

Note 16.

Engagements

Le régime s'est engagé à effectuer des placements dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2005, la valeur de ces engagements éventuels s'établissait à 5 153 M\$ (5 637 M\$ en 2004).

Note 17.**Garanties et indemnisations***Garanties*

En 2004, dans le cadre d'une opération de placement, le régime a accepté de garantir des facilités de lettre de crédit à une contrepartie. Si la contrepartie venait à manquer à ses engagements quant à une lettre de crédit, le régime devrait payer 50 % de la marge de crédit jusqu'à concurrence de 25 M\$ US au 31 décembre 2005 (40 M\$ US en 2004), plus les intérêts et les frais d'opération. Les facilités de lettre de crédit ont une durée de un an; elles sont renouvelables annuellement. Au 31 décembre 2005, la contrepartie avait tiré 17 M\$ US en lettres de crédit garanties par le régime (néant en 2004).

En 2005, dans le cadre d'une opération de placement, le régime a garanti le montant de rachat des actions d'une entité émettrice d'une contrepartie, y compris les dividendes accumulés. La garantie restera en vigueur tant et aussi longtemps que le régime sera propriétaire de l'entité émettrice. Cette opération représente pour le régime un risque maximum de 600 000 \$, auquel s'ajoutent 300 000 \$ par année, ainsi que les incidences fiscales et les frais d'opération.

Dans le cours normal de leurs activités, certaines coentreprises et filiales ont fourni des garanties de rendement ou des facilités de lettre de crédit ou les deux. Les bénéficiaires de ces garanties et facilités de lettre de crédit peuvent en tirer des sommes dans la mesure où les obligations contractuelles, telles que définies dans les ententes connexes, ne sont pas respectées. La durée de ces garanties et facilités va de 1 à 22 ans. Au 31 décembre 2005, elles représentaient un risque maximal de 383 M\$.

De plus, le régime garantit indirectement les obligations de référence sous-jacentes au moment de l'établissement de dérivés de crédit. Le risque maximal correspond au montant nominal des dérivés de crédit établis, comme l'indique la *note 2b*. Aucun paiement ayant trait aux dérivés de crédit établis n'a été fait en 2005 ni en 2004.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certaines circonstances, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime peut être tenu de verser une compensation aux contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses situations imprévues, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications de lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué et aucune provision n'a été constituée en vertu de ces indemnisations autres que des frais juridiques versés à l'égard d'employés et s'établissant à environ 1 000 \$ en 2005 (20 000 \$ en 2004).